



Incubinc/AMI & Fonds Roberto Cimetta annoncent 18 recommandations suite à leur conférence conjointe les 16 et 17 mars 2016 à la Villa Méditerranée, Marseille.



A l'issue de la double conférence organisée par Incubinc/AMI et le Fonds Roberto Cimetta les 16 et 17 mars derniers à Marseille, les 105 participants de 17 pays*, réunis en six ateliers autour des six conversations ayant eu lieu, ont défini les recommandations suivantes :

Conversation 1 – Capitales arabes et européennes de la culture, moteurs de l'expression libre

1 – Le respect de la liberté d'expression et des droits culturels devrait être un des premiers critères de sélection pour les villes candidates au titre de capitale européenne ou arabe de la culture et il devrait s'appliquer dans la mise en œuvre de leur programme.

2 – L'orientation générale des programmes des villes candidates au titre de capitale culturelle devrait être discutée au sein d'un débat d'idées rassemblant citoyens et acteurs culturels ou artistiques indépendants, témoins de la diversité culturelle de ces villes.

3 – Des liens solides et durables devraient être tissés entre capitales culturelles arabes et européennes (et au-delà le cas échéant) afin de valoriser les points communs, de faire connaître leurs diversités, et d'échanger expériences et savoir-faire.

Conversation 2 – Permettre aux artistes d’être audibles tout en restant authentiques

1 – Il semble urgent de mettre en place un groupe de soutien et de plaider dont l'objectif premier serait d'aider les artistes à vivre et à travailler dans leur région d'origine en toute indépendance, dignité, liberté.

2 – Dans leur soutien à la vie artistique et culturelle, les bailleurs de fonds devraient intégrer les perspectives de long terme et soutenir la structuration et le renforcement des équipes de production.

3 – La mobilité entre régions du Sud reste plus que jamais une priorité. De même, les échanges entre Nord et Sud sont d'autant plus nécessaires en période de crise.

Conversation 3 – Protéger et transformer le patrimoine intangible

1 – Les gouvernements, les organisations internationales et les leaders d’opinion devraient entreprendre conjointement des actions immédiates pour sauvegarder, maintenir, promouvoir et régénérer le patrimoine culturel tangible et intangible des communautés et des groupes dans les zones de conflit, particulièrement celles et ceux victimes de violences faites à leur culture, leur identité, leur diversité.

2 – Les participants recommandent l'attribution d'un statut légal aux individus et groupes dotés de précieuses connaissances de leur patrimoine, capables de transmission et de pédagogie, en réactivant le concept de « trésors vivants » et en assurant leur viabilité économique.

3 – De même, ils recommandent de recourir largement à des moyens technologiques modernes et libres de droit pour garantir la divulgation la plus large de ce patrimoine intangible, afin de le protéger, le préserver, le transmettre et le régénérer.

Conversation 4 – Promouvoir les incubateurs d'entreprises et d'activités culturelles et créatives

1 – Les incubateurs d'Entreprises et d'Activités Culturelles et Créatives (EACC) devraient être considérés dans une dimension transversale intégrant à la fois l'intérêt général, les secteurs professionnels, les compétences, les profils de projets et les parcours des personnes, sans être réduits à de simples fonctions d'accueil ou de services.

2 – La prise en compte de l'intérêt général et la contribution à la structuration du territoire sont au cœur des missions des incubateurs EACC. En contrepartie, les pouvoirs publics devraient contribuer à l'optimisation du cadre légal et fiscal dans lequel ils évoluent.

3 – Être garant de l'indépendance, de la pertinence et de la durabilité des projets qu'il accompagne devrait être une des obligations de l'incubateur EACC.

Conversation 5 – Donner une responsabilité sociale aux incubateurs d'entreprises culturelles

1 – Dans leurs pratiques, les incubateurs EACC devraient intégrer en permanence le contexte politique des territoires dans lesquels ils opèrent.

2 – Les incubateurs EACC devraient inscrire leurs méthodes dans des stratégies de long terme tout en respectant un socle de valeurs éthiques, clairement et préalablement exprimé dans leurs statuts.

3 – En proportions égales, les incubateurs EACC devraient associer à leur impact les dimensions entrepreneuriale et sociale, notamment en multipliant les partenariats locaux avec les secteurs éducatif ou social.

Conversation 6 – Inventer de nouvelles formes de marchés culturels, équitables, durables, autonomes

1 – Parallèlement à la multiplication des territoires culturels, il conviendrait de poursuivre et renforcer l'effort et les modalités de la décentralisation culturelle, afin de parvenir à un ré-équilibre entre métropoles et périphéries.

2 – Dans le cadre du développement économique des territoires, l'intervention publique pourrait être mieux répartie grâce au soutien direct à la société civile, au développement de nouveaux modèles public-privé, au contrôle des effets monopolistiques, à la révision des critères de soutien.

3 – De manière à mieux anticiper la diversité culturelle des marchés, l'éducation culturelle et artistique devrait être inscrite dans les cursus des écoles, en particulier au stade primaire, non seulement à travers des modalités d'enseignement classiques, mais aussi par l'exposé d'expériences professionnelles, la médiation, les échanges interculturels.

*Pour visionner le live-streaming de l'intégralité des débats autour des deux thématiques suivantes, "**Les artistes, la liberté de circulation, la liberté d'expression: progrès ou récession ?**" (journée du 16 mars 2016) et "**Incubateurs d'entreprises culturelles, incubateurs de démocratie ?**" (journée du 17 mars 2016), vous pouvez visiter les sites des deux structures: [Fonds Roberto Cimetta](#) – [AMI](#)*

Le Fonds Roberto Cimetta, dédié à la mobilité des artistes entre Europe et Monde Arabe, est leader en la matière, ayant distribué plus de 1500 bourses de voyage dans les 13 dernières années. Au plus près du terrain depuis 31 ans, l'association A.M.I., quant à elle, est reconnue au niveau européen comme un des incubateurs d'entreprises culturelles les plus innovants et participe à la consultation de la Commission Européenne en la matière.

*Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis, France, Irak, Italie, Liban, Malte, Maroc, Pays-Bas, Sénégal, Serbie, Syrie.

Contacts : info@cimettafund.org/jv@amicentre.biz